

Circulaire d'information

INFCIRC/973

28 février 2022

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication datée du 26 février 2022 reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence deux notes verbales datées du 26 février 2022 :

- la note verbale numéro 4131/36-197-17763, comportant un document officiel en pièce jointe, et
- la note verbale numéro 4131/36-197-17777.

2. Conformément à la demande formulée, les deux notes verbales et le document officiel sont reproduits ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/36-197-17763

Vienne, le 26 février 2022

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de communiquer les informations mises à jour qu'elle a reçues du Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire concernant la situation actuelle en matière de sûreté nucléaire en Ukraine à la date du 26 février 2022 à 17 heures (heure d'Europe centrale), dans le contexte de l'acte d'agression ouverte commis par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Compte tenu de l'extrême importance de cette affaire, la mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir diffuser de toute urgence les documents officiels ci-joints à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Pièces jointes : sur 2 pages.

Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne

Document officiel
relatif à la situation actuelle en matière de sûreté nucléaire en Ukraine après
l'acte d'agression ouverte commis par la Fédération de Russie contre l'Ukraine
(au 26 février 2022)

Le 26 février 2022, la chaîne de télévision publique russe « Russia24 » a diffusé un reportage¹ tourné depuis la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine, dans lequel **un soldat russe a confirmé l'arrêt de la centrale** avec tout son personnel et ses gardes nationaux. Il s'agit d'une reconnaissance directe de la responsabilité de la Russie concernant une violation flagrante du droit international. C'est dans le même temps une nouvelle preuve que les « hommes en vert » non identifiés se sont finalement révélés être des soldats russes.

L'Ukraine a pris toutes les mesures possibles pour éviter des combats dangereux à proximité directe de la centrale nucléaire, de ses sites d'entreposage et de l'enveloppe de confinement. Les soldats de la Garde nationale ukrainienne (environ 130 personnes au total) ont été pris en otages par les forces armées russes.

Le personnel de la centrale de Tchernobyl (92 personnes au total) est également retenu en otage par les forces armées russes depuis le 24 février. **Une seule équipe de personnel est restée sur le site depuis près de trois jours**, ce qui constitue une violation de toutes les règles de sûreté possibles concernant l'exploitation de centrales nucléaires. Le personnel de la centrale nucléaire de Tchernobyl est contraint d'assurer la poursuite des opérations sur l'installation et la sécurité sous la menace des armes.

La Fédération de Russie tente de plus en plus activement de convaincre la communauté internationale des supposées intentions de l'Ukraine de créer des « **bombes sales** », sans pour autant fournir la moindre preuve à cet égard.

La même chaîne de télévision publique russe « Russia24 » rapporte² que l'Ukraine entend utiliser une « bombe sale » en Russie. La Fédération de Russie peut utiliser ces allégations pour justifier sa propre utilisation d'armes nucléaires ou l'explosion du dépôt nucléaire de Tchernobyl. Les mêmes allégations fallacieuses de propagande ont été formulées dans une interview cynique accordée récemment par le chef de la mission russe auprès de l'UE à Euractiv³.

L'Ukraine considère que ces affirmations mensongères ont été forgées par les maîtres de la propagande du Kremlin pour justifier leur attaque illégale contre un objet nucléaire pacifique ou pour agiter la menace de « bombes sales » face aux gouvernements occidentaux. Mais pire encore, ils peuvent en réalité utiliser ce type de bombes sur le territoire ukrainien et rejeter la responsabilité de ces actes sur le gouvernement ukrainien.

Dans ces circonstances :

1. L'Ukraine demande au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Rafael Mariano Grossi, d'établir un compte rendu exact des violations de toutes les obligations liées au nucléaire qui ont été commises par la Fédération de Russie.

¹ <https://youtu.be/8SVINx1AY60>

² <https://youtu.be/gOOaaWi5YL4>

³ <https://www.euractiv.com/section/global-europe/interview/russian-ambassador-chizhov-nord-stream-2-is-not-dead-its-a-sleeping-beauty/>

2. L'Ukraine demande au Secrétariat et aux États Membres de créer un groupe de coordination international chargé de surveiller et d'identifier les risques nucléaires qui ont résulté ou pourraient résulter de la guerre menée par les Russes contre l'Ukraine.
3. L'Ukraine suggère à la communauté internationale d'ouvrir une enquête sur les allégations russes relatives à la « bombe sale », car nous considérons qu'il s'agit là d'une menace nucléaire et radioactive directe pour l'Europe et pour le monde entier.

N° 4131/36-197-17777

Vienne, le 26 février 2022

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de communiquer la mise à jour au 26 février 2022 à 18 heures (heure d'Europe centrale) concernant la situation dans la centrale nucléaire de Tchernobyl et d'autres installations nucléaires, dans le contexte de l'acte d'agression ouverte commis par la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Il n'y a pas eu de changement d'équipe à la centrale nucléaire de Tchernobyl depuis le 24 février 2022.

Des véhicules militaires des forces armées russes se trouvent sur le site industriel de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cette situation constitue une violation grave de l'article 59 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I), du 8 juin 1977.

Un transformateur situé sur le site de stockage définitif des déchets radioactifs de la filiale de Kharkiv de l'organisme Radon Association a été endommagé à la suite de bombardements par l'artillerie des forces armées russes.

Les éléments d'alimentation électrique du système de protection physique et du système de contrôle radiologique automatisé sont hors service.

La réparation du système a été compliquée par des opérations militaires actives dans les environs de Kharkiv.

En ce qui concerne la filiale de Kiev de Radon Production Association, située dans la ville de Kiev, il est possible d'observer et d'entendre des explosions de roquettes et de missiles dans le voisinage immédiat de l'installation d'entreposage de déchets radioactifs. Le personnel de l'installation est en train de se mettre à l'abri.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de diffuser la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Signé] [Sceau]

Secrétariat
de l'Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne